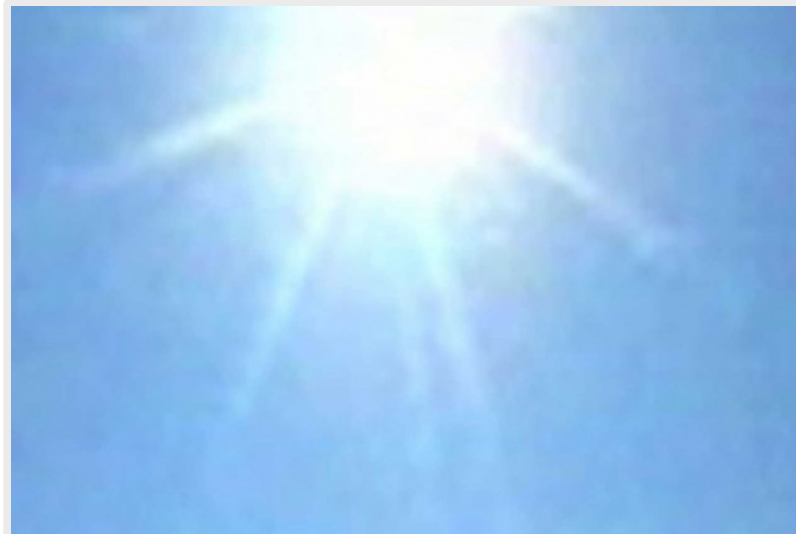


Plan canicule, pensez à vous inscrire !

Un dispositif de veille et d'alerte est instauré dans chaque commune.



N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulon afin d'être inscrit dans le **registre des personnes vulnérables**.

En prévision de périodes particulièrement difficiles (fortes intempéries, fortes chaleurs, épidémies, ...), un registre est tenu par le CCAS de Toulon afin de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement pour permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées).

Qui peut être inscrit ?

Les personnes vivant à leur domicile à Toulon :

- Âgées de 65 ans ou plus,
- Âgées de 60 ans ou plus inapte au travail,
- En situation de handicap.

Conditions d'inscription

L'inscription est gratuite, volontaire et peut s'effectuer tout au long de l'année.

Comment ?

L'intéressé(e) peut demander son inscription par téléphone ou en envoyant le formulaire de demande d'inscription (en téléchargement ci-dessous).

Cette inscription peut aussi être demandée par le représentant légal ou un tiers (ami, proche, médecin, services d'aide à domicile...) avec l'accord de l'intéressé(e) en utilisant le formulaire d'inscription à la demande d'un tiers (en téléchargement ci-dessous).

Votre demande peut être adressée au CLIC du CCAS de Toulon :

- par téléphone : 04 94 24 65 25
- par fax : 04 94 92 45 06
- par voie postale : 100, rue des Remparts - CS 20813 - 83051 Toulon Cedex
- par mail : clic@ccas-toulon.fr [2]
- ou la déposer directement dans nos locaux du CCAS – 100 rue des Remparts à Toulon de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 45 à 17 heures.

Un recueil d'informations sera réalisé par téléphone pour chaque nouvelle inscription et lors des mises à jour deux fois par an.

Les données recueillies ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départemental. Elles sont destinées à l'usage exclusif du CCAS et du Préfet à sa demande. La loi du 6 Août 2004, modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, vous accorde un droit d'accès d'opposition et de rectification des données à caractère personnel.

Toute personne inscrite peut accéder à tout moment à son dossier personnel et doit informer le service de tout changement de situation.

Elle peut demander sa radiation à tout moment en complétant le formulaire de demande de radiation (lien) ou en appelant le 04 94 24 65 25.

> [En savoir plus sur les fortes chaleurs et canicule](#) [3]

Démarche en mairie [Télécharger le formulaire](#)

Avant de vous déplacer

Centre Communal d'Action Sociale
100, rue des Remparts
83000 TOULON
Tél. 04 94 24 65 25
Fax. 04 94 92 45 00

Mairie de Toulon

Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/soleil_chaleur_plan_canicule_ccas_0.jpg

[2] <mailto:clic@ccas-toulon.fr>

[3] <http://toulon.fr/node/13008>

[4] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2018_06_inscription_registre_personnes_vulnerables.pdf

[5] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2018_06_inscription_par_un_tiers_registre_personnes_vulnerables.pdf

[6] https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2018_06_radiation_registre_personnes_vulnerables.pdf